

Le financement DE NOS FORMATIONS

Des modes de financements adaptés à votre besoin ! Pôle-Emploi, OPCO,
AIF,...

Accueil / Formations / Le financement de nos formations

Que vous soyez salarié d'une entreprise, demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, chef d'entreprise ou un indépendant vous disposez d'un droit à la formation.

De nombreux dispositifs existent en France pour financer jusqu'à 100% des coûts de formations. Vous souhaitez suivre une formation, n'hésitez pas à contacter notre service pédagogique.

Nos experts en financement vous accompagnent tout au long de votre projet : Définition du plan pédagogique de formation, élaboration de la convention de formation, élaboration du devis...

Nos conseillers maîtrisent parfaitement les différentes modalités de financement ce qui leur ont permis de trouver des solutions pour que vos demandes de financement soit prises en charge intégralement ou en partie.

Bénéficiez dès maintenant d'un accompagnement dans votre projet de formation en demandant directement conseil à nos experts pour un accompagnement personnalisé !

- Si vous êtes une entreprise de moins de 50 salariés, vous pouvez bénéficier du financement de vos projets de formation par votre OPCO.
- Attention : une demande de financement de formation n'est pas obligatoirement d'acceptation automatique
- Toute demande de prise en charge est soumise à la validation de l'organisme financeur.

- En tant que demandeur d'emploi vous avez le droit de suivre une formation.
- Il vous faut avant toute demande d'inscription faire valider votre projet de formation par votre conseiller Pôle Emploi avant tout financement possible par Pôle Emploi.
- Votre souhait de formation doit être cohérent et pertinent avec votre projet de reprise d'emploi ou d'activité.
- Votre conseiller Pôle Emploi validera votre projet au regard du contenu, des coûts pédagogiques, et de la durée de l'action de formation, mais aussi sur son efficacité pour votre retour à l'emploi.
- Afin de pouvoir élaborer un devis AIF qui sera directement transmis sur votre Espace Pôle emploi, contactez-nous en indiquant :
 - la formation souhaitée,
 - votre numéro d'allocataire,
 - vos coordonnées téléphonique et e-mail,
 - votre zone géographique.

Il existe trois Fonds Investissement Formation dédiés aux auto-entrepreneurs, classés en fonction de l'activité exercée par l'auto-entrepreneur.

- **L'AGEFICE** est le Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services. Son objectif est d'assurer le financement des formations pour les chefs d'entreprise, les dirigeants non-salariés et leurs conjoints collaborateurs. Formulaire de prise en charge
- **Le FIF PL** est un fonds d'assurance formation créé à l'initiative de l'UNAPL. Il s'adresse donc à tous les travailleurs indépendants qui agissent en entreprise individuelle ou tant que gérant majoritaire, et qui sont membres des professions libérales. Procédure de prise en charge
- **Le FAFCEA** apporte son aide aux chefs d'entreprises exerçant une activité artisanale. Elle a pour objectif d'organiser et promouvoir la formation professionnelle continue de ses ressortissants. Il faut s'adresser à elle si vous êtes artisan établi. Formulaire de prise en charge

Les OPACIF gèrent les fonds destinés à financer :

- Les formations en Congé Individuel de Formation (C.I.F)
- Les Congés bilans de compétences

CERTIFICATION QUALIOP

Depuis Septembre 2020, **Expertisme** arbore la Certification Qualiopi. Nous répondons ainsi aux récents critères qualités imposés par le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 à tout organisme de formation souhaitant perdurer. Ainsi nous nous adaptons mieux à chacun de nos stagiaires en les accompagnant, et en prenant compte de leurs appréciations.

DES CONTENUS SUR MESURE

Que votre formation soit dans un cadre individuel ou intra-entreprise, nous créons leurs contenus sur mesure en fonction de vos attentes et des objectifs fixés. Nous sommes pragmatiques en vous proposant un transfert de compétences qui vous rende très rapidement opérationnel.

LIEUX DE FORMATION

Nous sommes présents au plan national ! Et nous venons vous rejoindre partout en France dans votre entreprise ou dans nos 20 centres de formation : Angers, Aix-en-Provence, Besançon, Bordeaux, Bourges, Chartres, Laval, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Orléans, Paris, Rennes, Rouen, Strasbourg, Dijon, Tours, Troyes

SATISFACTION

Chez **Expertisme**, la satisfaction de nos clients est primordiale, nous y prêtons une très grande attention. C'est la raison pour laquelle Expertisme compte pour l'année 2021, une satisfaction de 98 % de ses stagiaires et clients.

ACCÈS HANDICAP

Chez **Expertisme**, nous accompagnons la différence ! Toute demande spécifique à l'accessibilité de la formation par des personnes handicapées donnera lieu à une attention particulière et le cas échéant une adaptation des moyens de la formation.

AUDIT GRATUIT

Nos Formateurs Experts métiers réalisent un Audit GRATUIT de vos actions mises en œuvre avant la formation et définissent un plan d'action personnalisé qui sera intégré à votre plan pédagogique de formation sur mesure. Cet Audit est proposé sur certaines formations permettant une étude de votre écosystème existant.

DES DATES FLEXIBLES

Nos formations sont réalisables aux dates de votre choix ! Une fois votre module de formation choisi, vous proposez 3 dates au choix. Nos formateurs s'adaptent à vos besoins et contraintes et vous confirment la date souhaitée lors du rendez-vous pédagogique.

**Contactez-nous
pour votre formation !**

CONTACTEZ-NOUS !